

Publié le

ID: 004-210400271-20230711-262023-DE

MAIRIE DE BEVONS DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents: Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine, DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick

Absents excusés: Madame MAZIERE Audrey, Messieurs PLAUCHE Jonathan, THOMAS Frédéric,

Convocation et affichage: 06/07/2023

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice: 11 Nombre de membres présents : 8

OBJET: ENCEINTE DU CIMETIERE ET MUR DE SOUTENEMENT DU PAV - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (FODAC 2023)

Monsieur le Maire présente le projet de finalisation de l'enceinte du cimetière et de création d'un mur de soutènement du point d'apport volontaire des ordures ménagères situé au Quartier Saint-Michel.

Le projet consiste à :

- La reprise du mur nord du cimetière qui s'enfonce,
- La création du mur ouest du cimetière,
- L'étalement des terres,
- La création du soutènement du point d'apport volontaire (PAV) des ordures ménagères du Quartier Saint-Michel en limite d'un ravin.

Pour créer le mur ouest du cimetière et le soutènement du PAV et afin de limiter notre empreinte environnementale, des casiers béton provenant de l'abandon des conteneurs de 1000 L d'ordures ménagères de plusieurs communes de la Vallée du Jabron ont déjà été récupérés.

Monsieur le Maire présente le coût de l'ensemble de ces travaux pour un montant total estimé de 18 995 € HT, incluant 5% de provision pour volatilité des prix (circulaire ministérielle 6338-SG du 30/03/22).

Il précise que cet investissement peut faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence dans le cadre du « Fonds Départemental d'Aide aux Communes » (FODAC 2023) à hauteur de 55%, pour un plafond de subvention de 16 346 € HT.

Ainsi, il propose un financement du projet de la façon suivante :

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	%	Montant en € HT
Cimetière	10 330	Conseil Départemental	55 %	10 447
Point apport volontaire OMR	7 000			
Récupération casier béton	760	Autofinancement	45 %	8 548
Provision pour volatilité des prix	905			
Total (coût du projet)	18 995	Total	100 %	18 995

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Approuve les travaux de finalisation de l'enceinte du cimetière et de création d'un mur de soutènement du point d'apport volontaire des ordures ménagères du Quartier Saint-Michel;
- Approuve le plan prévisionnel de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise le Maire à lancer sitôt la demande de subvention auprès du Conseil Départemental;
- Charge le Maire de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 13 juillet 2023,

Le Maire,

Marc HUSER

Le secrétaire Patrick \$